Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_119-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_119

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation Economique et Touristique

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Les Arcs-sur-Argens - Parc logistique des Bréguières - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2019 de la société LODRAC

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :
Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Liliane BOYER

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_119-DE

Dans le cadre de sa compétence obligatoire relative au « développement économique », Dracénie Provence Verdon agglomération a créé la ZAC du Parc Logistique des Bréguières, par délibération en date du 12 juillet 2005 (n°2005-076). La société LODRAC, filiale de la société BARJANE, a été désignée en qualité d'aménageur en 2006 à l'issue d'un appel d'offres. Dans ce cadre, un traité de concession a été conclu le 22 août 2006. Ce dernier retrace les obligations de l'aménageur. Depuis, cinq avenants ont été approuvés. L'article 28 de l'avenant n°2 au traité de concession prévoit que le concessionnaire doit fournir, au plus tard au 30 juin de chaque année, un compte rendu annuel financier (CRAC) retraçant les actions réalisées l'année précédentes, en vue de son approbation par le conseil d'agglomération.

Ainsi, en 2019, les principales actions réalisées sont :

- Installation de La Poste sur le Pôle de vie en attendant la livraison de la plateforme sur le lot E.
- Démarrage du chantier de la centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment E.
- Signature de promesse de bail à construction sur le lot D (société renommée dans la grande distribution).
- Mise en service de la centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment A d'une puissance de 2 244 KwC.

Le bilan global de l'aménagement de la zone fin 2019 met en exergue que :

- Deux lots restent à commercialiser (H et lot 3 du Pôle de vie, partie existante et 2 000 m² du Pôle de vie, partie gauche).
- Près de 97% des travaux prévus sur la ZAC ont été réalisés dont l'aménagement d'un quai de chargement/déchargement de marchandises arrivant par wagons ferroviaires.
- Près de 1 000 emplois sont comptabilisés sur le site.

D'un point de vue financier, les recettes (40 020 K € HT) et les dépenses sont équilibrées. Ces dépenses correspondent essentiellement au fonctionnement annuel du Parc, ainsi qu'aux travaux réalisés durant l'année 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le compte rendu annuel et financier 2019 de la société LODRAC relatif à l'aménagement du Parc Logistique des Bréguières,
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.